

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 71 (1976)
Heft: 3-fr

Vereinsnachrichten: Dates de vente de l'écu d'or 1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

approuvés par le comité central, devant servir de base à la recherche de l'objet approprié. Le but est de préserver intégralement un site subalpin, où, dans le cadre d'une unité géographique et socio-économique, serait créée d'une part une réserve naturelle plus réduite, et où l'on chercherait d'autre part à développer harmonieusement, par des mesures de planification, une région si possible encore intacte. De longues recherches ont abouti à la conclusion que pour la réalisation d'un tel modèle de planification et de développement, le val Calanca (GR) serait fort bien approprié. Par la suite, contact a été pris avec l'Organizzazione Regionale della Calanca (ORC), et après de nombreuses séances et de fructueuses discussions, on est tombé d'accord sur un projet et ses conditions. Dans le fond de la vallée, au nord de Valbella, une réserve naturelle de 32 à 45 millions de mètres carrés doit être créée, en partie par achat de terrains, mais surtout par l'inscription de servitudes gratuites. Les sommes ainsi libérées sont destinées à une Fondation Valbella-Calanca (à créer), qui sur la base des directives préalables devra agir, d'entente avec l'ORC et les planistes, dans le sens de la protection des sites et du paysage, et œuvrer dans ce cadre au développement général du reste de la vallée. Les statuts de la Fondation ont été mis au point à la fin de 1975 et ratifiés par le comité central, de sorte que plus rien ne s'oppose à l'engagement des pourparlers concernant les servitudes avec les propriétaires intéressés. De l'issue de ces pourparlers dépendra la réussite ou l'insuccès du projet Calanca.

Fondation Pro Patrimonio: le 19 avril 1975, le comité central de la Ligue suisse a décidé la création d'une fondation ayant pour buts la sauvegarde et la rénovation d'un patrimoine immobilier de valeur. Il a approuvé à cette fin la remise d'un capital de base de 100000 fr. (au débit du fonds des legs). MM. Max Lechner, Jakob Zweifel et Robert Steiner ont été chargés de mettre en train cette création. Un projet de fondation, avec son règlement, a été élaboré en collaboration avec M. Diggelmann. Lucerne a été prévue comme siège de la fondation. Dans sa composition, le Conseil de fondation devra tenir compte, dans la répartition des 25 sièges prévus, de la diversité politique et régionale. 22 personnalités des milieux culturels, économiques et politiques, qui nous ont jusqu'à présent promis leur collaboration, ont manifesté spontanément leur intérêt pour notre projet. La création de la fondation avait été tout d'abord prévue pour le 2 novembre 1975. Mais lors de sa promesse de faire partie du Conseil de fondation, l'architecte P. Aebi, chef du service Heimatschutz à la division Protection de la nature et du patrimoine de l'Inspection fédérale des forêts (Département de l'intérieur), nous a fait savoir l'intérêt qu'aurait la Confédération à participer à la fondation projetée. Il ne faisait pas de doute qu'une telle liaison avec la Confédération présentait divers avantages. Aussi le groupe des promoteurs estima-t-il indiqué de remettre à plus tard l'acte de fondation, jusqu'à ce que la participation de la Confédération fût clairement précisée. La Ligue du patrimoine national a adressé une demande «ad hoc» au conseiller fédéral Hürlimann, et lui a demandé en même temps une audience. De nombreux amis du Heimatschutz pourront déplorer que l'acte de fondation n'ait pu être signé durant l'Année européenne du patrimoine architectural. Mais, en 1975, la première pierre a tout de même été posée. Et elle se trouve avoir des fondations inattendues dont il sied d'évaluer d'abord toute la valeur.

Année européenne du patrimoine architectural 1975: Une grande part des activités de notre Ligue se sont déployées l'an dernier sous le signe de l'Année européenne. Notre secrétariat général s'est vu confier par le Conseil fédéral le secrétariat du Comité National Suisse, présidé par l'ancien conseiller fédéral

L. von Moos. Des collaborateurs de la Ligue ont beaucoup contribué à la production d'une série de films pour l'Année européenne, de diverses brochures et autres publications, ainsi qu'à l'organisation d'une grande exposition itinérante. Cette exposition, intitulée «Un avenir pour notre passé», a été principalement conçue et montée par F. Notter et J. Ludwig. Complétée par des éléments régionaux et locaux, et liée avec des concours et autres initiatives, elle a été présentée avec grand succès dans plus de deux douzaines de petites villes et villages, notamment à l'OLMA de St-Gall et au Comptoir de Lausanne. Nous aimerions remercier ici toutes les sections de la Ligue qui ont contribué à l'organisation et au montage des panneaux photographiques dans chaque localité. De nombreux nouveaux membres ont pu être gagnés à notre cause par cette campagne. Un réjouissant succès pour la Ligue a aussi été l'exposition estivale que nous avons pu monter en collaboration avec l'Etat et le Heimatschutz zuricois dans les magasins Jelmoli S.A., à Zurich. Nous tenons à remercier très vivement la maison Jelmoli, ainsi que de nombreux autres magasins, pour la générosité avec laquelle ils ont mis des vitrines et des locaux d'exposition à notre disposition. De concert avec la maison Kodak S.A., à Lausanne, nous avons pu organiser un grand concours de photographies sur le thème: «Le site urbain ou villageois: ensemble architectural – Espace vital» parmi les apprentis-photographes et les élèves des écoles d'arts et métiers, qui a également connu un vif succès. Toute la publicité relative à l'Année européenne incombait à notre secrétariat et nous a valu beaucoup de travail supplémentaire. L'écho, dans la presse suisse, a été considérable. Les moyens de communication de masse ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour propager nos idées. Grand merci pour cette importante contribution. Au congrès final de l'Année européenne, la Ligue a été représentée par une délégation bien étoffée. Le numéro 1/1976 de la revue rend compte en détail de ce congrès d'Amsterdam et reproduit en bonne place la «Déclaration d'Amsterdam».

Au moment de signer ce dernier rapport, son auteur désire prendre congé de la Ligue suisse du patrimoine national. Les quelque dix années qu'il a passées au secrétariat de cette grande association culturelle forment une période de sa vie qui lui ont valu beaucoup de satisfactions. Il tient à en remercier la direction du secrétariat, le comité central et tous les membres de la Ligue.

Dates de vente de l'Ecu d'or 1976

- 31 août Ville de Berne
- 2/4 septembre Cantons d'Argovie, Appenzell R.-E., Appenzell R.-I., Nidwald, Obwald, Soleure
- 3/4 septembre Canton de Berne et Jura-Nord (sans la ville et le district de Porrentruy)
- 23/25 septembre Cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, St-Gall, Schwytz, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich
- 8/9 octobre Cantons du Tessin et du Valais
- 22/23 octobre District de Porrentruy
- 6 novembre Canton de Genève